

219C2094
FR0011675362-FS0938

28 octobre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INNATE PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 octobre 2019, complété par un courrier reçu le 28 octobre, la société EcoR1 Capital LLC¹ (357 Tehama Street #3, San Francisco, CA 94103, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 octobre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, pour le compte desdits fonds, 6 623 114 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 8,44% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société INNATE PHARMA par le déclarant³.

¹ Contrôlée par M. Oleg Nodelman. La société EcoR1 Capital LLC déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 78 510 464 actions représentant 78 518 045 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment document d'enregistrement universel n° D.19-0829 visé par l'AMF le 20 septembre 2019 et communiqué de la société INNATE PHARMA en date du 21 octobre 2019.